Christ lui-même qui dit: ‚Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes . . . Tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre. 'C'est pour faire la propitiation pour les transgressions de la loi dont l'homme s'était rendu coupable que le Christ a donné sa vie. Si la loi avait pu être changée ou abrogée, le Christ n'aurait pas eu besoin de mourir. Par sa vie terrestre, il a donné sa vie en sacrifice, non pour abolir la loi de Dieu, non pour abaisser l'idéal de la sainteté, mais pour maintenir la justice, pour mettre en évidence l'immutabilité de la loi, pour l'établir éternellement.

L'homme qui s'est rendu au banquet sans avoir revêtu l'habit de noces représente bon nombre de nos contemporains. Ils professent le christianisme et se réclament des bénédictions et des privilèges de l'Evangile; et pourtant, ils n'éprouvent aucun besoin de transformer leur caractère. Ils ne se sont jamais véritablement repentis de leurs péchés.

Ils n'éprouvent pas le besoin du Christ en n'ont par conséquent pas foi en lui. Ils n'ont pas vaincu leurs tendances au mal, héréditaires ou cultivées. Et pourtant, ils se croient assez bons par eux-mêmes, et ils se reposent sur leurs mérites au lieu de se reposer sur le Christ. Auditeurs de la Parole, ils se rendent au banquet, mais ils ne se couvrent pas de la robe de la justice de Jésus-Christ. Dans la parabole, lorsque le roi demanda à celui qui était entré au banquet sans avoir revêtu l'habit de noces: 'Comment es-tu entré ici sans avoir un habit de noces?' cet homme garda le silence. Il en sera de même au jugement du grand jour. On peut maintenant excuser ses défauts, mais en ce jour, on sera sans excuse.

Combien insensée paraîtra la conduite du grand nombre à la lumière de l'éternité! La vie leur paraîtra telle qu'elle aura été. Les plaisirs, les richesses et les honneurs du monde ne leur paraîtront plus alors sous un jour tellement désirable. On verra alors que la justice dont on fait si peu de cas actuellement était seule désirable. On verra qu'on a formé son caractère en se laissant séduire par Satan. Les vêtements que l'on a choisis sont des gages de soumission au premier grand apostat. Il n'y aura pas un second temps de grâce en vue de se préparer pour l'éternité. C'est dans cette vie qu'il faut revêtir la robe de la justice du Christ. L'occasion actuelle est la seule que nous ayons pour former des caractères qui nous rendront propres en vue des demeures que le Christ est allé préparer pour ceux qui gardent ses commandements.

Tiens ferme ce que tu as, afin que personne ne prenne ta couronne.

Apocal. 3, 11

LA VALEUR DES EPREUVES

Dieu se sert des épreuves de la vie pour faire disparaître les impuretés et les aspérités de notre caractère. Tailler, équarrir, ciseler et polir, cela ne va pas sans souffrances: il est dur de passer sous la meule. Mais c'est ainsi que la pierre est préparée pour la place qu'elle doit occuper dans le temple céleste. Ce n'est pas à un matériel inutile que le Maître consacre des soins aussi attentifs. Seules les pierres précieuses qui lui appartiennent sont polies comme pour figurer dans un palais. —

Pourquoi la *loi cérémonielle* et les sacrifices étaient-ils nécessaires ?

La loi cérémonielle (qui est souvent confondue avec la loi morale des dix commandements de Dieu) fut donnée par Jésus-Christ. Après même qu'elle eut cessé d'être observée, l'apôtre Paul en présentait aux Juifs la vraie position et la valeur, montrant sa place dans le plan de la rédemption, et ses rapports avec l'oeuvre du Christ; et le grand apôtre prononce cette loi glorieuse et digne de son divin Auteur. Le solennel service du sanctuaire symbolisait les grandes vérités qui devaient être révélées à travers les générations successives. Le nuage d'encens qui montait avec les prières d'Israël représentait la justice de Christ qui peut seule rendre agréable à Dieu la prière du pécheur; la victime sanglante de l'autel des sacrifices rendait témoignage au Rédempteur à venir; tandis que dans le lieu très saint brillait le signe visible de la présence divine. Voilà comment, à travers tant de ténèbres et d'apostasie, la foi demeura vive dans les coeurs jusqu'à ce que vînt l'avènement du Messie promis.

A l'Israël d'autrefois, Dieu avait donné sa Loi (les dix commandements), mais le peuple ne voulut pas obéir. Alors il leur donna des cérémonies et des ordonnances afin que dans l'accomplissement de ces rites ils puissent se souvenir de Dieu. Ils étaient si enclins à l'oublier, lui et sa loi, qu'il fut nécessaire de maintenir leur esprit en éveil pour qu'ils comprissent l'obligation d'obéir à leur créateur et de l'honorer. S'ils avaient été obéissants et **s'ils avaient aimé les commandements de Dieu, la multitude des ordonnances et des cérémonies n'aurait pas été exigée.**

Attitude des premiers chrétiens devant la loi cérémonielle.

Les convertis venus du Judaïsme n'étaient généralement pas portés à avancer aussi rapidement que la Providence divine ne l'indiquait. Il fut bientôt évident, en tenant compte des résultats des travaux des apôtres parmi les païens, que les convertis de la gentilité, seraient beaucoup plus nombreux que ceux qui viendraient du judaïsme. Les

Juifs craignaient que si les restrictions et les cérémonies prescrites par leur loi n'étaient pas rendues obligatoires, les particularités nationales des Juifs qui les avaient jusque là distingués de tous les autres peuples disparaîtraient finalement au milieu de ceux qui avaient reçu le message évangélique. Les Juifs s'étaient toujours enorgueillis à la pensée que leurs services religieux avaient été prescrits par Dieu. Beaucoup de ceux qui s'étaient convertis à la foi du Christ avaient encore l'impression que puisque Dieu avait une fois fixé clairement la manière hébraïque de lui rendre le culte, il était impossible qu'il autorisât un changement quelconque. Ils insistaient pour que les lois et cérémonies juives soient incorporées dans les rites de la religion chrétienne. Ils étaient lents à comprendre **que tous les sacrifices n'étaient destinés qu'à préfigurer la mort du Fils de Dieu** et que les rites et cérémonies de la dispensation mosaïque n'étaient plus applicables.

Avant sa conversion, Paul s'était considéré irréprochable en ce qui concerne la justice de la loi (Phil. 3, 6), mais dès le moment où un changement s'était opéré dans son coeur, il avait saisi clairement la mission du Sauveur comme rédempteur de toute l'espèce humaine, païens aussi bien que Juifs, et il avait appris la différence qui existe entre une foi vivante et un formalisme mort. A la lumière de l'Evangile, les rites et les cérémonies ordonnées autrefois aux Israélites prenaient une signification nouvelle et plus profonde. Ce que ces rites représentaient était arrivé et ceux qui vivaient sous la dispensation évangélique avaient été libérés de leurs obligations. Paul continuait cependant à observer en esprit aussi bien qu'à la lettre les dix commandements de la loi immuable de Dieu . . .

Les sacrifices étaient des symboles du Christ. Au temps des patriarches, les offrandes sacrificielles présentées en relation avec le culte constituaient un rappel de la venue du Sauveur. Il en fut ainsi de tout le rituel des services du sanctuaire à travers l'histoire d'Israël. Dans celui du tabernacle, puis du temple qui prit ensuite sa place, le peuple apprenait chaque jour par le moyen des types et des ombres les grandes vérités relatives à la venue du Christ comme Rédempteur, sacrificateur et Roi. Une fois par an, leurs pensées étaient dirigées vers le temps de la fin, où l'Univers serait débarrassé du péché et des pécheurs. Les sacrifices et les offrandes du rituel mosaïque montraient constamment l'existence d'un autre service, à savoir d'un service céleste.

Suite de la page 6

ment où les hommes diront: Paix et sûreté! c'est alors qu'une ruine soudaine les surprendra, comme les douleurs surprennent une femme enceinte, et ils n'échapperont point. Mais vous, Frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres; de sorte que ce jour-là ne vous surprendra pas comme un voleur." Christ viendra comme un voleur dans la nuit: soudainement, de façon absolument inattendue. Et de même qu'aucun homme aux jours de Noé ne fut à même de se dérober au jugement de Dieu qui fit irruption sur le monde sous la forme d'un déluge effroyable, de même aussi, personne ne pourra se soustraire au jugement à venir, lorsque Jésus apparaîtra sur les nuées du ciel. Aucun abri souterrain ne sera assez profond pour cacher l'homme. Aucune richesse ne suffira pour être offerte en rançon. Aucune science ne pourra sauver devant le regard de la justice divine. Aucune oeuvre de propre salut possèdera assez de valeur pour pouvoir subsister devant Dieu.

Une seule chose pourra délivrer l'homme à cette heure et le préserver. C'est la foi en Jésus-Christ, le Fils de Dieu, qui vint une fois dans ce monde pour chercher et sauver ce qui était perdu. Si nous voulons être assurés pour être ensuite sauvés et pouvoir obtenir la vie éternelle, alors il faut qu'aujourd'hui encore, nous acceptions Jésus comme notre Sauveur personnel et notre Rédempteur. Il dit "Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés; et je vous soulagerai." (Matth. 11, 28.)

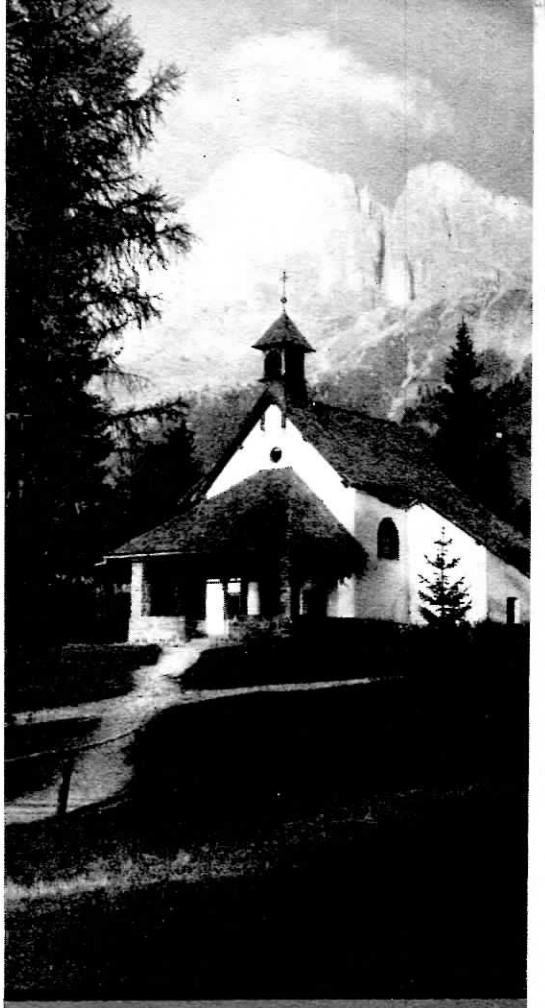

Seigneur! tu as été pour nous un refuge de génération en génération. Avant que les montagnes fussent nées, et que tu eusses créé la terre et le monde, d'éternité en éternité, tu es Dieu.

Psaume 90 / 1, 2